

Édition 2021

**trions mieux
valorisons plus !**

Guide des déchèteries





*Centre de valorisation
des déchets - Centre,
34 avenue Bernard
Moitessier à Périgny*

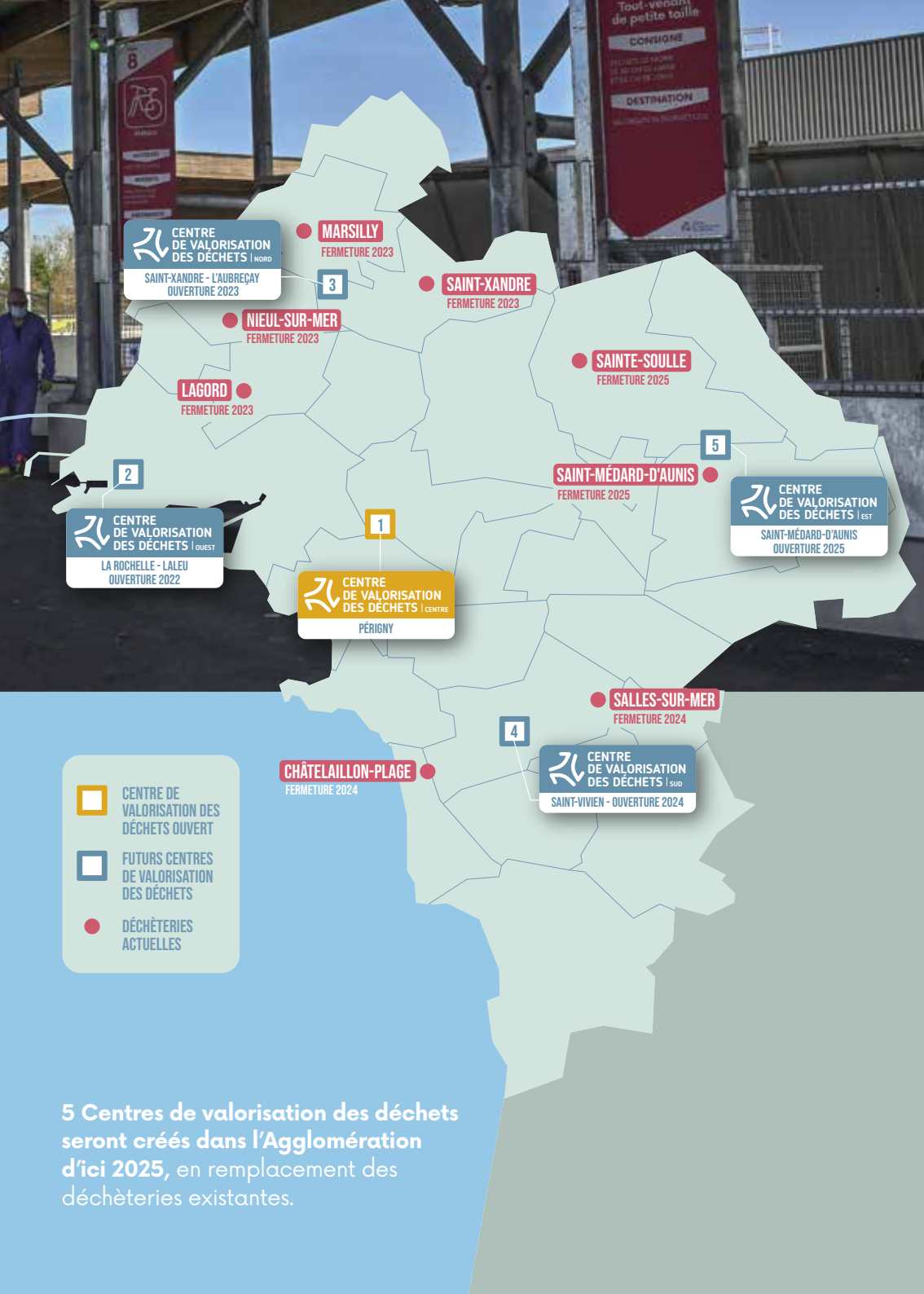
Un service pour tous

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle met actuellement à la disposition de ses habitants 8 déchèteries et un Centre de valorisation des déchets.

Réservés aux particuliers, ces équipements permettent de déposer, dans des bennes ou des contenants dédiés, les déchets trop volumineux ou non pris en charge par la collecte en porte-à-porte et de les acheminer vers les filières de traitement ou de valorisation adaptées.

Sommaire

- P. 4-5** / Jours et horaires d'ouverture
- P. 6** / Le Pass
- P. 7** / Les règles
- P. 8-9** / Autorisés et refusés
- P. 10-13** / Le Centre de valorisation des déchets
- P. 14** / Ne jetez plus, donnez !
- P. 15** / Les encombrants
- P. 16** / Comment réduire mes déchets ?



CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | NORD
SAINT-XANDRE - L'AUBREÇAY
OUVERTURE 2023

MARSILLY
FERMETURE 2023

SAINT-XANDRE
FERMETURE 2023

NIEUL-SUR-MER
FERMETURE 2023

LAGORD
FERMETURE 2023

SAINTE-SOULLE
FERMETURE 2025

CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | OUEST
LA ROCHELLE - LALEU
OUVERTURE 2022

CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | CENTRE
PÉRIGNY

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS
FERMETURE 2025

CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | EST
SAINT-MÉDARD-D'AUNIS
OUVERTURE 2025

CHÂTELAILLON-PLAGE
FERMETURE 2024

SALLES-SUR-MER
FERMETURE 2024

CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | SUD
SAINT-VIVIEN - OUVERTURE 2024

-  CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS OUVERT
-  FUTURS CENTRES DE VALORISATION DES DÉCHETS
-  DÉCHÈTERIES ACTUELLES

5 Centres de valorisation des déchets seront créés dans l'Agglomération d'ici 2025, en remplacement des déchèteries existantes.



Jours et horaires d'ouverture

En raison de la crise sanitaire, les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Merci de vous référer à agglo-larochelle.fr

CHÂTELAILLON-PLAGE, LAGORD, NIEUL-SUR-MER

- ▶ Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-XANDRE, SAINTE-SOULLE

- ▶ Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

SALLES-SUR-MER

- ▶ Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Du mercredi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

- ▶ Le lundi de 14h à 19h
- ▶ Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

MARSILLY

- ▶ Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

LA ROCHELLE LALEU

Temporairement fermée pour travaux

- ▶ Réouverture début 2022



Ouvert en journée continue

- ▶ Le lundi de 9h30 à 19h
- ▶ Du mardi au samedi de 9h30 à 18h



CHÂTELAILLON-PLAGE

ZI St-Jean-des-Sables, rue du Canal

LAGORD

Rue des Godettes

LA ROCHELLE LALEU

Chemin de Dunkerque

ACTUELLEMENT EN TRAVAUX. RÉOUVERTURE EN 2022.

MARSILLY

Lieu-dit les Gaumenais

NIEUL-SUR-MER

Rue du Four à Chaux

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

Le Fief Jaubertin

SAINTE-SOULLE

Lieu-dit La Suze

SAINT-XANDRE

Rue de la Fontaine au Blanc

SALLES-SUR-MER

Le Fief des Pauvres

PÉRIGNY

34 avenue Bernard Moitessier

Tous les sites sont fermés les **dimanches et jours fériés**, ainsi que les **24 et 31 décembre après-midi**.

Le PASS

- ▶ Il est gratuit (un par foyer)
- ▶ Il permet l'accès à l'ensemble des déchèteries et au Centre de valorisation des déchets - Centre
- ▶ Strictement personnel, le prêt à un professionnel ou à un autre particulier est INTERDIT
- ▶ Il doit être présenté à chaque visite et permet un **total annuel de 20 passages**
- ▶ Il est réinitialisé automatiquement en début d'année.



Comment l'obtenir ?

- ▶ Remplissez le formulaire sur aggllo-larochelle.fr et renvoyez-le par mail à : passdecheteries@aggllo-larochelle.fr ou par courrier :
Pass Déchèteries, 16 rue Anita Conti, 17180 Périgny, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la copie d'une pièce d'identité.
Le formulaire est aussi à votre disposition :
 - dans toutes les mairies de l'Agglomération
 - dans les déchèteries
 - au Centre de valorisation des déchets - Centre.
- ▶ **En cas de déménagement sur l'Agglomération :** fournir un nouveau justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ▶ **En cas de déménagement en dehors de l'Agglomération :** pensez à restituer le Pass.
- ▶ **En cas de perte ou de casse,** réédition de carte : 5 €.
- ▶ Dans certains **cas spécifiques** (emménagement ou déménagement, vide-maison...) et sur présentation d'un justificatif dans les 3 mois au service Gestion et Prévention des déchets de l'Agglo, 5 passages gratuits vous seront crédités.
- ▶ Pour les particuliers qui auraient des besoins complémentaires, il est possible, une fois par an, d'acheter **5 passages supplémentaires pour 20 €**, uniquement à l'accueil du service Gestion et Prévention des déchets, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle se réserve le droit de suspendre la validité de votre Pass en cas de :

- ▶ Non-respect du règlement des déchèteries.
- ▶ Prêt de votre Pass à un professionnel.

Comment l'utiliser ?



Présentez votre Pass devant la borne d'identification à l'entrée de la déchèterie.



La barrière s'ouvre, vous pouvez entrer.



Votre passage est enregistré dans le système centralisé et le nombre de passages restant à votre crédit s'affiche.



À la sortie du site, placez votre véhicule devant la barrière pour déclencher son ouverture automatique.



Les règles



Les déchets apportés doivent provenir de l'activité d'entretien ou de petit bricolage des particuliers.

Pour les déchets professionnels, les renseignements sont disponibles auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (0 809 54 17 17), de la Chambre de Commerce et d'Industrie (05 46 00 54 00) et sur la page « déchets professionnels » du site Internet de l'Agglo.

Les gardiens :

Le rôle des gardiens est de veiller au respect des consignes. Sur place, ils vous accueillent, vous orientent et vous conseillent. Respecter ces lieux, c'est aussi respecter les usagers et le travail des employés.

Préparez votre venue

- ▶ **Pour gagner du temps, organisez le chargement de votre véhicule par types de déchets.**
- ▶ **Le volume autorisé de dépôt hebdomadaire est de 3 m³ maximum.** Demandez une autorisation exceptionnelle de dépôt pour tout dépassement de volume.
- ▶ **Les usagers sont tenus de connaître et de faire connaître la nature des déchets qu'ils apportent :** ceux-ci doivent être préalablement triés. **Les sacs fermés sont interdits.**
- ▶ **Les usagers doivent décharger eux-mêmes** (à la main ou à l'aide d'une pelle) leurs déchets et laisser le site propre après le déchargement.

Pour votre sécurité



Ne montez pas dans les bennes et ne stationnez pas sur les rampes d'accès aux quais.



Ne fumez pas dans l'enceinte du site.



Pour des raisons de sécurité, **les passages à pied sont interdits.**



Interdit aux vélos.



Roulez au pas et **coupez le moteur** lors du déchargement.



Les enfants sont sous la responsabilité des parents.



Les animaux doivent rester dans le véhicule.

Consultez l'intégralité du règlement des déchèteries sur : agglo-larochelle.fr

Tous les objets ou déchets déposés, à l'exception du tout-venant de grande taille, seront réemployés ou recyclés dans des filières de valorisation adaptées.

Autorisés



BATTERIES



BOIS

Palettes, cagettes, portes, planches, contreplaqué, bois de charpente...
Interdits : mobilier, branchages



BOUCHONS EN LIÈGE



CARTONS

Cartons propres, pliés et aplatis
Interdits : plastiques, papier, polystyrène



CARTOUCHES D'IMPRIMANTE



COQUILLAGES

Huîtres, moules et autres coquillages
Interdits : serviettes en papier, rince-doigts, citrons, langoustines, carapaces de crabes, crevettes, restes de chair



DÉBLAIS/GRAVATS

Cailloux, pierre, sable, parpaings, tuiles et briques, carrelage et céramique
Interdits : plâtre, plastique, béton armé avec ferrailles, amiantes fibrociment, laine de verre, terre végétale



DÉCHETS MÉDICAUX

Déchets produits par les ménages dans le cadre de soins médicaux (seringues, aiguilles, lancettes...), conditionnés dans les contenants réglementaires fournis par les officines



ÉLECTRIQUES

Gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cave à vin, climatiseur...
Petits appareils électriques : robot de cuisine, cafetière, téléphone, sèche-cheveux...
Écrans : TV et ordinateurs
Néons, lampes



EXTINCTEURS



HUILES ALIMENTAIRES



HUILES MOTEUR



MÉTAUX

Tous types de métaux



MOBILIER MULTI-MATÉRIAUX

Meubles multi-matériaux : chaises, fauteuils, matelas et sommiers, meubles de jardin, meubles avec verre ou miroir
Couettes, coussins et oreillers



PAPIER

Journaux, magazines, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes, cahiers, bloc-notes et tous les autres papiers
Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées



PILES

Refusés



AMIANTE

Des collectes sont réalisées sur inscription : aggllo-laroche.fr/vie-pratique



BOUTEILLES DE GAZ

Elles sont à ramener en priorité auprès des distributeurs ; ils ont l'obligation de les reprendre



CADAVRES D'ANIMAUX

Rapprochez-vous de la SPA ou d'un vétérinaire



DÉCHETS EXPLOSIFS ET PYROTECHNIQUES (FUSÉES DE DÉTRESSE, FUMIGÈNES...)

Ils sont à déposer dans un magasin d'accastillage. + d'infos sur : aper-pyro.fr/les-points-de-collecte



PNEUS

En bon état et déjantés



PRODUITS D'ENTRETIEN, DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE



RADIOGRAPHIES



TEXTILES

Propres et secs, linge de maison, chaussures (même usées)

Interdits : textiles souillés, à déposer dans votre bac bleu



TOUT-VENANT DE GRANDE TAILLE

Ne sont acceptés que les déchets qui ne peuvent pas être déposés dans d'autres bennes



VÉGÉTAUX

Branchages, tailles, tontes, feuilles mortes

Interdits : films et sacs plastiques



VERRE

Bouteilles, bocaux, pots (yaourt, confiture, conserve...) sans bouchon ni capsule



ZONE DE RÉEMPLOI

Dans les déchèteries de Châtelailon-Plage, Lagord, Sainte-Soulle, au Centre de valorisation - Centre à Périgny et à la recyclerie à Aytré. Décoration, vaisselle, livres, BD, CD, disques, jouets, vélos, textiles, maroquinerie, chaussures, mobilier, appareils électriques, matériel informatique, matériel de puériculture, outillage : **en bon état**

SEULEMENT au Centre de valorisation des déchets - Centre



MOBILIER BOIS

Meubles en bois : chaises, tables, meubles démontés, meubles de rangement



PLASTIQUE SOUPLE

Sacs et sachets plastiques opaques ou transparents, bâches, films

Interdits : plastique souillé (poussières, terre, huiles...)



PLÂTRE

Plaques de plâtre, cloisons alvéolaires, carreaux de plâtre

Interdits : revêtements de type peinture, papier peint



POLYSTYRÈNE

Emballages et calages en polystyrène blanc, propres, secs, exempts de toute autre matière

Interdits : films, sacs plastiques, polystyrène souillé



TOUT-VENANT DE PETITE TAILLE

Déchets de moins de 30 cm de large et de 30 cm de long



DÉCHETS ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



ORDURES MÉNAGÈRES

Elles sont collectées par la CdA en porte-à-porte



DÉCHETS RADIOACTIFS



TERRE VÉGÉTALE



MÉDICAMENTS

Rapprochez-vous des pharmacies

Le Centre de valorisation des déchets

ZONE BLEUE

pour le
réemploi et
les objets



ZONE ROUGE

pour les
matériaux
divers



ZONE VERTE

pour les
végétaux
et gravats



Un fil d'Ariane pour vous guider

Dès votre entrée sur le site, suivez au sol le fil d'Ariane coloré : il vous guide vers chaque point de dépôt.

Préparez votre venue

Les distances, plus importantes, **ne permettent plus de stationner sa voiture et de se déplacer à pied** avec ses déchets de zone en zone. Il faut donc bien préparer sa visite en **organisant son coffre ou sa remorque par types de déchets**, de manière à les débarrasser facilement devant la zone dédiée.



Nouveautés

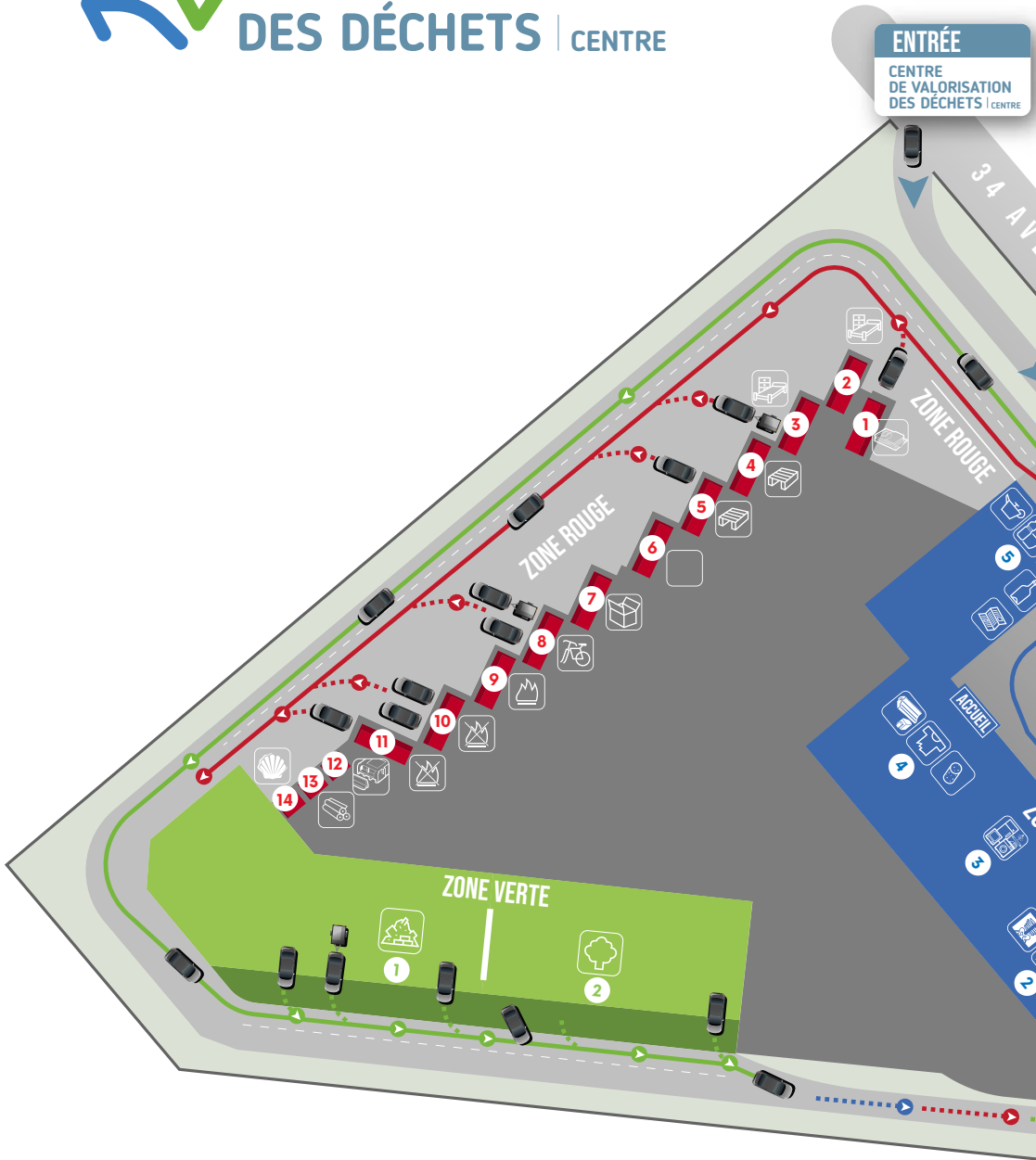
- ▶ **Ouvert en journée continue le lundi de 9h30 à 19h et du mardi au samedi de 9h30 à 18h**
- ▶ Une capacité d'accueil plus importante : **plus de 30 véhicules en même temps**
- ▶ **10 000 m²** au lieu de 2 500 m² pour une déchèterie
- ▶ **Des voies de circulation plus larges et sécurisées**
- ▶ **11 bennes à quai** (contre 7 pour les déchèteries)
- ▶ Des quais couverts, **protégés de la pluie**
- ▶ **Des casiers grand format** pour les végétaux et les gravats, avec dépôt au sol
- ▶ **Plus de filières acceptées :** plaques de plâtre, polystyrène, plastiques souples...



CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | CENTRE

ENTRÉE

CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS | CENTRE



Zone Bleue

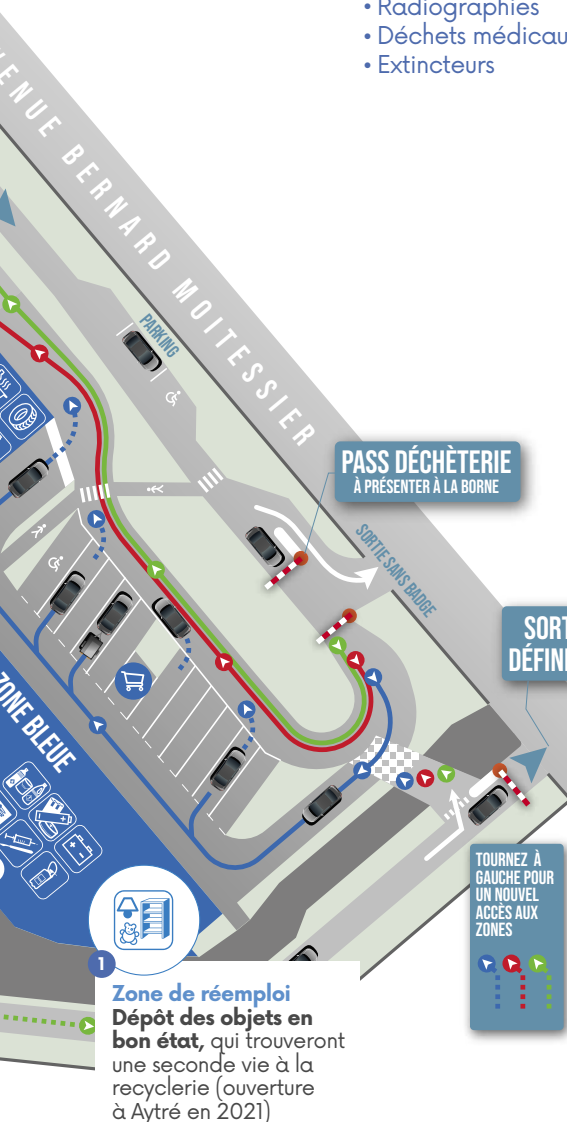
- 1 • Zone de réemploi
- 2 • Produits d'entretien, de bricolage et de jardinage
 - Piles
 - Batteries
 - Radiographies
 - Déchets médicaux
 - Extincteurs
- 3 • Électriques
- 4 • Bouchons en liège
 - Textiles
 - Cartouches d'imprimante
- 5 • Papier
 - Verre
 - Pneus
 - Huiles alimentaires
 - Huiles moteur

Zone Rouge

- 1 • Plâtre
- 2 • Mobilier bois
- 3 • Mobilier multi-matériaux
- 4 5 • Bois
- 6 • Ouverture prochaine du quai
- 7 • Cartons
- 8 • Métaux
- 9 • Tout venant de petite taille
- 10 11 • Tout venant de grande taille
- 12 • Polystyrène
- 13 • Plastiques souples
- 14 • Coquillages

Zone Verte

- 1 • Déblais/gravats
- 2 • Végétaux



Ne jetez plus, donnez !

Donnez les objets dont vous ne voulez plus dans l'une des 5 zones de réemploi de l'Agglo et offrez-leur une seconde vie.

Nettoyés, réparés ou transformés, ils seront ensuite revendus à petits prix à la boutique de la recyclerie. Depuis le 1^{er} février dernier, 5 zones de réemploi sont à votre disposition sur l'Agglo, permettant ainsi de prolonger la durée de vie des objets :

- ▶ au Centre de valorisation des déchets – Centre à Périgny
- ▶ dans les déchèteries de Châtaillon-Plage, Lagord et Sainte-Soulle
- ▶ à la recyclerie à Aytré, ZI Belle Aire Sud, 4 rue Pythagore : dépôt des objets du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

0 805 295 315 Service & appel gratuits

Une recyclerie ouvre sur l'Agglo !

Aménagée sur la zone industrielle Belle Aire Sud à Aytré, elle peut accueillir les dépôts d'objets des usagers et dispose d'espaces de tri et d'ateliers (nettoyage, réparation).

L'ouverture de sa boutique, en mai prochain, du mercredi au samedi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (sous réserve des conditions sanitaires), s'accompagne de la création d'une dizaine d'emplois.

La gestion de la recyclerie a été confiée par l'Agglo à l'association ESC 17 (Économie Sociale et Circulaire en Charente-Maritime) dans le cadre d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle.



LES DONS AUTORISÉS

Décoration, vaisselle, livres, BD, CD, disques, jouets, vélos, textiles, vêtements, maroquinerie, chaussures, mobilier, appareils électriques, matériel de puériculture, outillage, matériel informatique.

Les objets doivent être déposés propres, en bon état ou à réparer. La récupération est interdite sur les zones de réemploi.



Elle regroupe un collectif d'acteurs locaux de l'ESS et de l'insertion : Envie Charente-Maritime, Altéa Cabestan, La Matière, la Régie de Quartiers Diagonales, l'Escale, Vivr'actif, Groupe E (Adef/ Adef+) et Cohésion 17.

Les encombrants

Vieilles literies, machines à laver, armoires ou canapés cassés, usés, vieux vélos...

Comment faire pour s'en débarrasser quand ils n'entrent pas dans le coffre de la voiture ?

- ▶ L'Agglomération vous propose un service de collecte des encombrants en porte-à-porte.
- ▶ Pour en bénéficier, vous devez posséder un Pass ou en faire la demande.
- ▶ Un « passage » est décompté de votre Pass pour chaque service, dans la limite de 3 fois par an pour le même logement (maximum 150 kg ou 2 m³).
- ▶ Les encombrants usagés seront recyclés et ceux en bon état auront une seconde vie à la recyclerie.

Comment ça marche ?

Par téléphone : appelez le numéro vert gratuit pour prendre rendez-vous dans un délai de 15 jours environ.

0 805 295 315

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (sauf jours fériés).

Enlèvement sur le trottoir

L'enlèvement se fait à la date convenue, sur le trottoir, **en présence de l'usager qui remet son Pass.**



Comment réduire mes déchets ?



Je recycle les déchets verts de mon jardin.

Les feuilles mortes, tontes de gazon et tailles d'arbustes une fois broyées sont plus utiles au pied de mes arbres, de mes massifs ou dans mon potager qu'en déchèterie. Pour rappel, il est interdit de brûler ses déchets verts dans son jardin.

Je composte les épiluchures et les restes de cuisine.

L'Agglo met à disposition gratuitement des composteurs, dans la limite d'un par foyer. Vous habitez en appartement ? Le compostage entre voisins, c'est possible !

Je colle un « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres.

Un autocollant « stop pub » signale que je refuse les imprimés publicitaires, mais que je reçois toujours mes journaux et les informations des collectivités. Disponible à l'accueil de l'Agglo et en mairie.

J'évite les produits toxiques en privilégiant les écolabels.

Je donne les objets dont je ne veux plus :

Mes vêtements et objets sont encore en bon état : je peux les revendre, les donner à mon entourage ou aux associations locales. En les déposant dans les zones de réemploi, je leur offre une seconde vie grâce à la recyclerie.

Pour toutes vos questions, contactez le
Service Gestion et Prévention des déchets

ZI - 16 rue Anita Conti
17180 PÉRIGNY

0 800 535 844

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30 (sauf jours fériés)

passdecheteries@agglo-larochelle.fr

